

Compte rendu réunion du conseil municipal Ay sur Moselle le 8 janvier 2021

Le lancement des consultations de travaux relatives au projet de démolition de la maison de village où est actuellement installée la pizzéria et la reconstruction en boulangerie, pizzéria, bistrot et logement communal a démarré.

Une délibération pour les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) du personnel communal a été votée à l'unanimité.

La commune adhère au dispositif PAYFIP, service de paiement en ligne Les frais de paiements par carte bancaire seront supportés par la collectivité. Le paiement par prélèvement n'est pas facturé.

Une convention avec le Département de la Moselle a été acceptée, relative au transfert de haies implantées le long de la RD1. Ladite convention a pour objet d'acter le transfert à la commune de haies existantes implantées sur l'accotement Ouest de la Route Départementale n°1 et de définir les conditions de leur gestion ultérieure. Elle autorise la Commune à occuper le Domaine public départemental.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir davantage l'Agence Postale compte tenu de sa fréquentation croissante. La décision du conseil a été de porter la durée hebdomadaire de travail de l'adjoint administratif chargée de l'agence postale, de 21.5 heures à 23.5 heures.

Le Maire informe le conseil sur :

- La démolition de l'ancienne boulangerie et reconstruction en boulangerie -pizzeria – bistrot et logement locatif ; elle a signé le marché de maîtrise d'œuvre, validé les études d'avant-projet définitif.
- Une enquête publique enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SABLIERES DIER pour l'exploitation d'une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires à AY SUR MOSELLE s'est déroulée du 2 novembre au 4 décembre – sans observation.
- Le SDIS de la Moselle qui a mis en place des actions de formation et de sensibilisation aux « Gestes qui sauvent » auxquelles les équipes municipales sont invitées à s'inscrire.